



# ARC ÉNERGIES MAURIENNE

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2023-019

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2023

Le vingt-deux novembre deux mille vingt-trois à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Jean-Claude CHAPPELLAZ, Romain CUGNET, Martine REFFET, Martine MARTY, Philippe BOST, Philippe GIRARD, Roberto SAILIS, José ACEBEDO, Jean-Michel STASIA, Philippe OLIVE

Absents excusés : Annie BONNIVARD, Noël LACROIX donne procuration à Jean Claude CHAPPELLAZ, Natacha DURIEUX

Absents non excusés : Mathilde SONZOGNI, Charles COSTEL, Isabelle BIETRIX, Abdelhamid BELHADDAD

Secrétaire de séance : Romain CUGNET

Date de Convocation : 4 octobre 2023

Membres en exercice : 18

Présents : 11

Votants : 12

### CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE REPORTING REMIT

REMIT est en vigueur depuis décembre 2011 et permet de définir de façon spécifique la notion d'information privilégiée pour les marchés de l'énergie, notamment en lien avec les caractéristiques physiques de l'offre et la demande. Les acteurs de marché doivent publier les informations privilégiées.

Actuellement, le Directeur établit six déclarations. Le contrat actuel, signé pour les six ex régies à un coût mensuel de 250 €. La signature de ce contrat a pour but d'établir une déclaration pour notre périmètre Arc Énergies Maurienne pour un coût mensuel de 200 €.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- approuve la signature du contrat de prestation de service reporting remit  
Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 12 votants sur 12.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Gérard BORDON